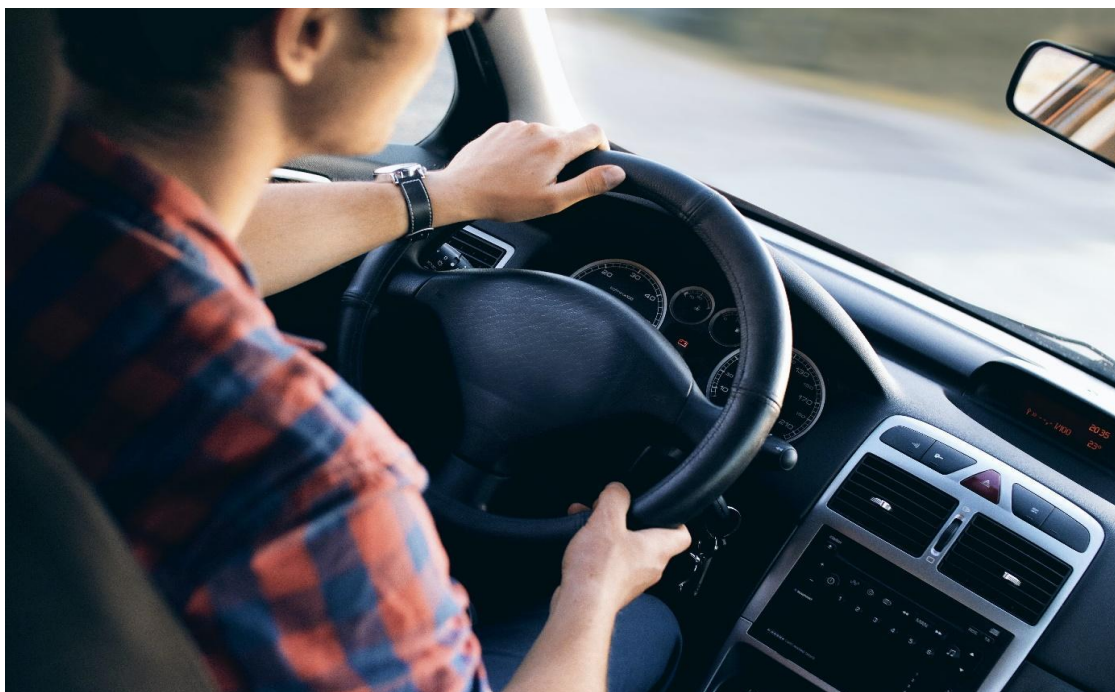


## Simplification des tarifs du contrôle technique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021



Alors qu'en Wallonie, il existait plus de 40 tarifs différents pour un contrôle technique périodique et d'occasion, le gouvernement wallon a décidé d'unifier et de simplifier les tarifs. Ces tarifs sont d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Autosécurité, 2021).

	Voiture	Camionnette
Contrôle périodique	48€	62€
Contrôle occasion (hors Car pass)	72€	72 €
Revisite	13,30€	13,30€

\* Les véhicules 100% électriques bénéficieront d'une réduction de 5 € pour le contrôle périodique.

Pour information, le contrôle périodique est le service qui examine annuellement qu'un véhicule âgé de plus de 4 ans répond à toutes les

dispositions légales de sécurité. Par la suite, un certificat de contrôle technique, indiquant les éventuelles déficiences, est délivré (Belgium Mobilité, 2021).

Quant au contrôle d'occasion, il survient lorsqu'une personne vend un véhicule. Ce service est plus complet qu'un contrôle périodique et fournit ainsi à l'acheteur potentiel des informations importantes. Le document à l'issue de ce contrôle reste valide 2 mois, au-delà de ce délai, le contrôle occasion doit être repassé pour la vente.

Parallèlement à cette simplification de tarif, le gouvernement wallon a également décidé d'augmenter le tarif lors d'une visite tardive. Cette majoration et tous les autres tarifs se trouvent ici : <https://www.autosecurite.be/wp-content/uploads/2020/12/Tarifs-CT-2021-FR-FM860-1.pdf>